

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé**  
**« OBJECTIF OR »**  
*(Applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024)*

**Article 1**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « OBJECTIF OR » visés dans les avis correspondants.

**Article 2**  
**Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 7 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
4 lots de	5 000 €	20 000 €
267 lots de	500 €	133 500 €
1 038 lots de	150 €	155 700 €
100 732 lots de	50 €	5 036 600 €
165 002 lots de	20 €	3 300 040 €
900 416 lots de	10 €	9 004 160 €
1 520 000 lots de	5 €	7 600 000 €
2 687 461 lots formant un total de		26 250 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

**Article 4**  
**Description du jeu**

**4.1** Chaque ticket comporte trois étapes de jeu dénommées « JEU 1 », « JEU 2 », « JEU 3 » et une étape de jeu supplémentaire dénommée « BONUS ».

**4.2** La surface de jeu du ticket comporte trois zones de jeu à gratter, réparties comme suit :

- Une zone de jeu représentée par trois médailles olympiques : une médaille d'or, une médaille d'argent et une médaille de bronze ;
- Une zone de jeu représentée par un tableau de scores ;
- Une zone de jeu représentée par quatre pistes.

#### **4.3 Première étape de jeu dénommée « JEU 1 »**

4.3.1 Le « JEU 1 » est composé d'une zone de jeu à gratter, représentée par deux médailles olympiques, répartie comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « VOS SYMBOLES » représentée par une médaille d'or ;
- Une zone de jeu dénommée « SYMBOLES GAGNANTS » représentée par une médaille d'argent.

4.3.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont des symboles, avec leur transcription en lettres.

Chaque symbole est associé à un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5€, 10€, 20€, 50€, 150€, 500€, 5000€, 500 000€ à l'exclusion de tout autre montant.

Il y a au total huit symboles à découvrir.

4.3.3 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » sont des symboles, avec leur transcription en lettres.

Il y a au total quatre symboles à découvrir.

4.3.4 Le joueur gratte la zone de jeu « VOS SYMBOLES » et découvre huit symboles, selon les modalités mentionnées à l'article 4.3.2.

Il gratte la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS » et découvre quatre symboles, selon les modalités mentionnées à l'article 4.3.3.

4.3.5 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS SYMBOLES », un ou plusieurs symboles identiques à un ou plusieurs symboles de la zone de jeu « SYMBOLES GAGNANTS », le ticket est gagnant et il remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) symbole(s) identique(s) découvert(s) dans la zone « VOS SYMBOLES ».

4.3.6 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.4 Etape de jeu supplémentaire dénommée « BONUS »**

4.4.1 Le jeu « BONUS » est composé d'une zone de jeu à gratter, représentée par une médaille de bronze.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu sont des mots, inscrits en lettres. Il y a au total trois mots à découvrir.

4.4.2 Si le joueur découvre, sous la couche grattable de la zone de jeu représentée par une médaille de bronze le mot « CHAMPION », le ticket est gagnant et le joueur remporte un montant de 50€.

4.4.3 Le jeu « BONUS » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.5 Deuxième étape de jeu dénommée « JEU 2 »**

4.5.1 Le « JEU 2 » est composé d'une zone à gratter, représentée par un tableau des scores composé de trois cases dénommées « VOTRE SCORE », « SCORE ADVERSE » et « GAIN ».

La case « VOTRE SCORE » correspond au score du joueur et la case « SCORE ADVERSE » correspond au score de l'adversaire.

4.5.2 L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « VOTRE SCORE » est un numéro de la liste suivante, avec sa transcription en lettres : 07, 08, 09, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, à l'exclusion de tout autre numéro.

L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « SCORE ADVERSE » est un numéro de la liste suivante, avec sa transcription en lettres : 06, 07, 08, 09, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, à l'exclusion de tout autre numéro.

L'élément inscrit sous la couche grattable de la case « GAIN » est un montant en euros de la liste suivante, avec sa transcription en lettres : 5€, 10€, 20€, 50€, 100€, 150€, 500€, 5 000€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.5.3 Le joueur gratte les cases « VOTRE SCORE », « SCORE ADVERSE » et « GAIN » et découvre deux numéros et un montant en euros conformément au sous-article 4.5.2.

4.5.4 Si le numéro figurant sous la couche grattable de la case « VOTRE SCORE » est supérieur au numéro figurant sous la couche grattable de la case « SCORE ADVERSE », le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant en euros indiqué sous la couche grattable de la case « GAIN ».

4.5.5 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.6 Troisième étape de jeu dénommée « JEU 3 »**

4.6.1 Le « JEU 3 » est composé d'une zone de jeu à gratter, représentée par quatre pistes.

4.6.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu sont des montants en euros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5€, 10€, 20€, 50€, 100€, 150€, 500€, 5 000€, 500 000€, à l'exclusion de tout autre montant.

Il y a au total huit montants à découvrir.

4.6.3 Le joueur gratte la zone de jeu représentée par les pistes et découvre huit montants, conformément au sous-article 4.6.2.

4.6.4 Si le joueur découvre, sous la couche grattable de cette zone de jeu, deux montants en euros identiques, le ticket est gagnant et le joueur remporte ce montant.

4.6.5 Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.7 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.8 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 24 avril 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI